

Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes »

Compte-rendu
Réunion conseil communautaire
Lundi 2 juin 2014

Présents : LAGANIER Jean-Marie, BORIE Jean-François, ROGIER Jean-Paul, BOULARD Roger, BASTIDE Bérengère, REDON Pascal, BELLECULEE Bernard, VIGIER Bruno, LAPIERRE Marie-Jeanne, ESCHALIER Cathy, FOURNIER Joël, GARRIDO Jean-Manuel, LAVAL Yolande, BRUYERE-ISNARD Thierry, GREGORIAN Gisèle, ROCHE Bruno, NOEL Daniel, PELLEGRINO Patrick, MANIFACIER Jean-Paul, MICHEL Jean-Marc, DEY Myriam, THIBON Hubert, GSEGNER Gérard, PIALET Michel, NICAULT Alain, SIMONNET Joseph, DOLADILLE Monique, BORELLY Jacques, BALMELLE Robert, GAYRAL Edmond, ALLAVENA Serge,

Absente : JARRIGE Monique pour les 4 premiers points à l'ordre du jour et présente à partir du 5^{ème} point et a, ainsi, pris part au vote pour les points suivants.

Secrétaire de Séance : LAVAL Yolande

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2014

1. Délibération pour autoriser le Président à signer un contrat de prêt complémentaire destiné au financement de la construction d'un bâtiment pour le service de collecte des ordures ménagères
2. Délibération approuvant l'Etude du Programme Local de l'Habitat (PLH) et sollicitant l'aide de la Région Rhône Alpes dans le cadre du CDDRA du Pays de l'Ardèche méridionale
3. Désignation du représentant appelé à siéger au Conseil d'Administration de l'association "Découvrir en Marchant"
4. Désignation des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays des Vans
5. Désignation des représentants pour siéger au sein du Comité de Pilotage de l'Opération Collective de Modernisation "Sud Ardèche"
6. Délibération approuvant la lettre d'engagement pour le Contrat Enfance Jeunesse
7. Délibération validant le règlement du SPANC (*proposition du règlement envoyé par mail*)
8. Délibération pour la mise en place et l'approbation du règlement de la Redevance Spéciale (*proposition du règlement envoyé par mail*)
9. Délibération approuvant la grille de tarification de la Redevance Spéciale en fonction des activités avec les coefficients à appliquer pour les professionnels
10. Mise en place du temps partiel pour les agents titulaires, stagiaires ou non titulaires
11. Délibération autorisant le Président à signer un avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 07 relative à l'intervention sur dossiers CNRACL
12. Délibération autorisant le Président à signer le contrat d'adhésion entre l'URSSAF et la Communauté de Communes (régime d'assurance chômage)

13. Délibération approuvant le règlement intérieur de l'Espace Sportif Intercommunal (*proposition du règlement envoyé par mail*)
14. Délibération fixant les participations financières annuelles pour les utilisateurs de l'espace sportif intercommunal
15. Avenant n° 2 au bail emphytéotique avec la Société VOLTALIA pour un parc solaire photovoltaïque
16. Délibération fixant le taux de promotion pour les avancements de grade des agents pour 2014
17. Désignation du délégué Elu et du délégué Agent pour le Comité National d'Action Sociale
18. Délibération approuvant la mise en œuvre du conventionnement des sentiers de randonnée et sollicitant l'aide de la Région Rhône Alpes dans le cadre du CDDRA de l'Ardèche méridionale
19. Projet de constitution d'un groupement de commande en vue d'une consultation groupée pour la restauration collective du Centre de Loisirs de Saint Paul Le Jeune

Divers :

- Information sur le lancement d'une étude sur le choix entre REOM ou TEOM avec la mise en place d'une tarification incitative avec optimisation de la collecte à l'échelle du territoire de la communauté de communes
- Information sur la compétence "animation d'un réseau de lecture publique" d'intérêt communautaire

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Délibération pour autoriser le Président à signer un contrat de prêt complémentaire destiné au financement de la construction d'un bâtiment pour le service de collecte des ordures ménagères
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité,
ACCEPTÉ le prêt de 116 000 € proposé par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, selon les caractéristiques suivantes :

- montant 116 000 €
- durée 15 ans
- taux actuel : 3.09 % fixe
- échéances de remboursement : annuelles

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Communautaire à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

S'ENGAGE à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Communautaire confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

2. Délibération approuvant l'Etude du Programme Local de l'Habitat (PLH) et sollicitant l'aide de la Région Rhône Alpes dans le cadre du CDDRA du Pays de l'Ardèche méridionale

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté pour l'opération citée en référence.

SOLLICITE une subvention de 10 000 € auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional dans le cadre du CDDRA du Pays de l'Ardèche Méridionale pour la réalisation de l'étude PLH du Pays des Vans en Cévennes ;

S'ENGAGE à prendre le solde du financement sur les fonds propres,

CHARGE le président d'engager toutes démarches et signer tous documents à cet effet.

3. Désignation du représentant appelé à siéger au Conseil d'Administration de l'association "Découvrir en Marchant"

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ la désignation de Roger BOULARD en tant que membre du Conseil d'Administration de l'association.

4. Désignation des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants appelés à siéger au Conseil d'Administration et à l'assemblée Générale de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays des Vans

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE les membres suivants :

TITULAIRES :

-		SUPPLEANTS	
-		Roger BOULARD	- Cathy ESCHALIER
-		Edmond GAYRAL	- Thierry BRUYERE-
	ISNARD		

Myriam DEY - Jean-Marie LAGANIER

5. Désignation des représentants pour siéger au sein du Comité de Pilotage de l'Opération Collective de Modernisation "Sud Ardèche"

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité,

DESIGNE les membres suivants :

TITULAIRES :

- Michel PIALET

- Joël FOURNIER

SUPPLEANT :

- Robert BALMELLE

6. Délibération approuvant la lettre d'engagement pour le Contrat Enfance Jeunesse

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité,

APPROUVE l'engagement des actions antérieures et des trois domaines prioritaires d'intervention suivants : extension de la capacité d'accueil petite enfance, déploiement d'une politique de prévention sur les adolescents, renforcement des actions de formation visant à la professionnalisation des personnels intervenants dans les domaines de la petite enfance ;

AUTORISE le Président à signer la lettre d'engagement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

7. Délibération validant le règlement du SPANC (proposition du règlement envoyé par mail)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le règlement proposé par la commission « ordures ménagères et SPANC » pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

8. Délibération pour la mise en place et l'approbation du règlement de la Redevance Spéciale (proposition du règlement envoyé par mail)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- Pour la mise en place de la redevance spéciale :

RESULTAT DU VOTE : 2 VOIX CONTRE, 30 POUR

Par conséquent, le conseil ADOPTE la mise en place de la redevance spéciale ;

- Pour l'approbation du règlement

RESULTAT DU VOTE : 3 ABSTENTIONS, 29 POUR

Par conséquent, le conseil APPROUVE le règlement ;

- pour la date d'application de la redevance spéciale au 1^{er} octobre 2014

RESULTAT DU VOTE : 6 VOIX CONTRE, 4 ABSTENTIONS, 22 POUR

Par conséquent, le conseil DECIDE D'INSTAURER la redevance spéciale au 1^{er} octobre 2014.

9. Délibération approuvant la grille de tarification de la Redevance Spéciale en fonction des activités avec les coefficients à appliquer pour les professionnels

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE D'APPROUVER, par 4 ABSTENTIONS et 28 VOIX POUR, la grille tarifaire pour la redevance spéciale pour le secteur à la TEOM ainsi que les coefficients à appliquer pour les professionnels en secteur REOM, présentée par le Vice-président, responsable de la commission « ordures ménagères et SPANC » et annexée à cette délibération.

10. Mise en place du temps partiel pour les agents titulaires, stagiaires ou non titulaires

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

11. Délibération autorisant le Président à signer un avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 07 relative à l'intervention sur dossiers CNRACL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Président à signer un avenant de prorogation à la convention relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL.

12. Délibération autorisant le Président à signer le contrat d'adhésion entre l'URSSAF et la Communauté de Communes (régime d'assurance chômage)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONSIDERANT les risques financiers encourus par la collectivité en cas de perte d'emploi des agents non titulaires,

DECIDE de formaliser l'adhésion au régime d'assurance chômage pour les personnels non titulaires, AUTORISE le Président à effectuer les démarches afférentes à cette décision et à signer le contrat d'adhésion,

S'ENGAGE à maintenir le règlement du montant de la contribution globale calculée au taux en vigueur sur le montant des rémunérations brutes versées aux agents non titulaires, comme effectué depuis le 1^{er} janvier 2014.

13. Délibération approuvant le règlement intérieur de l'Espace Sportif Intercommunal (*proposition du règlement envoyé par mail*)

Le Conseil communautaire, après avoir pris connaissance du règlement intérieur et après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer le règlement intérieur actualisé de l'espace sportif et culturel intercommunal à partir du 20 juin 2014,

AUTORISE le Président à signer les conventions d'utilisations afférentes à ce règlement.

14. Délibération fixant les participations financières annuelles pour les utilisateurs de l'espace sportif intercommunal

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer à partir du 1^{er} septembre 2014, les montants des participations financières annuelles des associations qui utilisent l'Espace sportif et culturel intercommunal comme précisé ci-dessus.

Tranches horaires hebdomadaires réservées par l'association sur le planning annuel de l'espace	Contribution financière annuelle
De 0 à 5 heures	130 € / an
+ de 5 heures à 10 heures	160 € / an
+ 10 heures à 15 heures	190 € / an
+ 15 heures à 20 heures	220 € / an
+ 20 heures à 22 heures (réservation maximale hebdomadaire possible sur le planning annuel)	270 € / an

15. Avenant n° 2 au bail emphytéotique avec la Société VOLTALIA pour un parc solaire photovoltaïque
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,
APPROUVE, par 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, ledit avenant n° 2 à la promesse de bail emphytéotique avec VOLTALIA pour la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur les terrains appartenant à la communauté de communes sur la zone d'activité des Avelas sur la commune de Banne pour une prorogation d'un an soit du 06/05/2014 au 17/05/2014
AUTORISE le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.

16. Délibération fixant le taux de promotion pour les avancements de grade des agents pour 2014
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
FIXE LE TAUX à 100 % pour 2014.

17. Désignation du délégué Elu et du délégué Agent pour le Comité National d'Action Sociale
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,
DESIGNE :
- **Michel PIALET** en qualité de délégué local élu ;
- **Aline LARRIEU-ARGUILE** en qualité de délégué local agent.

18. Délibération approuvant la mise en œuvre du conventionnement des sentiers de randonnée et sollicitant l'aide de la Région Rhône Alpes dans le cadre du CDDRA de l'Ardèche méridionale
Le Conseil communautaire, après avoir pris connaissance du plan de financement de cette opération et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Président à mettre en œuvre l'opération « Etablir une offre randonnée pérenne sur le territoire » et à solliciter une subvention à hauteur de 60% auprès du Pays de l'Ardèche Méridionale dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes.

19. Projet de constitution d'un groupement de commandes en vue d'une consultation groupée pour la restauration collective du Centre de Loisirs de Saint Paul Le Jeune
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire et à l'unanimité,
DECIDE D'ADHERER au groupement de commande concernant la fourniture des repas du centre de loisirs et de confier la coordination des opérations à la commune de Saint Paul Le Jeune ;
APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes ;
AUTORISE Le Président à signer ladite convention.

Divers :

- Information sur le lancement d'une étude sur le choix entre REOM ou TEOM avec la mise en place d'une tarification incitative avec optimisation de la collecte à l'échelle du territoire de la communauté de communes
M. le Vice-président en charge de la collecte des ordures ménagères précise qu'il convient de lancer cette étude au plus tôt pour aider à notre décision pour le choix entre la TEOM et la REOM ; ces deux méthodes de recouvrement ne pouvant pas coexister à terme.

- Information sur la compétence "animation d'un réseau de lecture publique" d'intérêt communautaire
La réunion prévue avec la Bibliothèque Départementale n'a pas eu lieu pour des raisons de santé ; une seconde réunion est programmée pour redéfinir la compétence animation d'un réseau de lecture publique.